



PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

2023-2027



Vivre ensemble est une force



Vivre ensemble est une force

SOMMAIRE

INTRODUCTION DU PRESIDENT	6
PROJET ASSOCIATIF, OBJECTIFS ET DEMARCHES	7
UN TRAVAIL COLLABORATIF DE PLUSIEURS MOIS ...	8
CHIFFRES CLES DE L'ASSOCIATION	9
1 L'AEIM HIER & AUJOURD'HUI « SON CONTEXTE ET SES QUESTIONNEMENTS»	10
Notre histoire	11
Nos missions	14
Un acteur associatif qui fait société pour faire évoluer les droits !	15
Nos valeurs associatives	16
2 NOS FONDAMENTAUX : L'importance du questionnement éthique	17
Une réflexion qui vise à déterminer le BIEN AGIR en toutes circonstances	18
Nos principes fondateurs à la réflexion éthique à l'AEIM	20
Nos engagements éthiques	21
3 NOTRE VISION	22
Pour être écouté, reconnu et considéré	23
4 NOS DEFIS, LES CONDITIONS DE REUSSITE ET NOS ACTIONS PRIORITAIRES	25
Défi du renforcement du pouvoir d'agir	26
Défi de l'accessibilité	29
Défi de l'agilité	32
Défi des responsabilités sociétales de l'entreprise	35
MERCI !	38

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Le document que vous avez entre les mains est l'aboutissement de nombreux mois de réflexion, de nombreuses réunions durant lesquelles **toutes les composantes de notre association ont pu exprimer leurs envies, leurs doutes mais aussi et surtout ont défini ce qui va être notre feuille de route pour les cinq ans à venir.**

Un Projet Associatif Global est par définition tourné vers l'avenir. Cela ne veut pas dire occulter le passé, car tout ce qui a été fait depuis 65 ans nous permet aujourd'hui de construire un futur dans des conditions de sérénité, à la fois institutionnelles mais aussi financières que nous devons à tous ceux qui ont su défendre et porter l'AEIM-Adapei 54 dans tous ses combats.

L'heure n'est plus aux luttes pour imposer la prise en compte du droit à vivre de ceux que nous désignons souvent par un raccourci collectif, empreint de beaucoup d'amour : « nos enfants ». L'approche des pouvoirs publics évolue, la réforme de la tarification SERAFIN PH, nous oblige à penser **l'évolution d'une offre médico-sociale auprès des personnes accueillies vers une vision plus écologique, plus sociale** avec en ligne de mire l'interaction entre les besoins quotidiens de la personne en situation de handicap et son environnement de vie.

Notre objectif est d'avancer avec raison, **vers une autonomie maîtrisée**, dans une réflexion qui permet dans la limite de leurs possibilités au moment où elles l'expriment de passer du choix que nous faisons pour « nos enfants », à l'accompagnement au choix par les personnes accueillies elles-mêmes. Ce choix éclairé et assumé devra s'accompagner de formation, d'information et surtout de beaucoup de souplesse, de la part de tous : parents, aidants, professionnels ...

L'importance est de s'inscrire dans la durée, dans une temporalité de cinq années qui donne l'agilité d'essayer, de faire des expérimentations avec des allers-retours, permettant des études de comportement, pour amener à des solutions pérennes et les plus adaptées possibles.

L'autonomie s'apprend avec l'expérience, mais aussi avec la confiance, le dialogue et la bienveillance, qui sont les conditions de la réussite des parcours.

Tout ce qui a été fait par l'Association jusqu'aujourd'hui est formidable, nous devons continuer à avancer. Nous devons conforter nos avantages et nous servir du travail déjà fait pour continuer à démontrer la capacité d'adaptation, d'anticipation et d'innovation de notre Association.

Les défis qui se présentent sur le chemin de l'AEIM-Adapei 54 sont nombreux : le défi du nombre croissant de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie sur nos territoires ; le défi d'une gestion efficiente de l'euro public confié ; le défi d'une accessibilité globale aux services de droits communs quel que soit le parcours et le bassin de vie ... Face à ces défis, nous avons la volonté de répondre en éthique et en responsabilité. **Ces défis nous les relèverons ensemble.**

Nous exprimons dans ce Projet Associatif Global nos ambitions et nos valeurs, celles qui nous engagent et auxquelles nous croyons.

Merci pour votre soutien et votre engagement.

Denis Renaud

Président de l'AEIM-Adapei 54



PROJET ASSOCIATIF, OBJECTIFS ET DEMARCHES

L'objectif du Projet Associatif est de **constituer la feuille de route de l'association** pour les 5 années à venir, il donne le sens de l'action. Le projet associatif est le document fédérateur pour les personnes en situation de handicap que nous accompagnons, les familles et les professionnels de l'AEIM-Adapei 54.

Le Projet Associatif Global fixe :

- L'ambition politique,
- Définit les orientations et les défis à relever,
- Les actions prioritaires à mettre en place pour répondre à l'ensemble des enjeux.

Le travail de co-construction du Projet Associatif Global :

Ce document se veut la résultante d'un travail préparatoire de plusieurs mois, mobilisant l'ensemble des acteurs de l'AEIM :

- Les personnes en situation de handicap accompagnées,
- Les familles,
- Les administrateurs,
- Les professionnels.

Les acteurs ont été consultés sous diverses formes (ateliers collectifs de travail, entretiens individuels, productions d'écrits) afin **d'apporter leur regard sur les enjeux relevés par l'association.**

UN TRAVAIL COLLABORATIF DE PLUSIEURS MOIS ...

Les rencontres du territoire : l'administratrice du Pôle Entraide Associative a animé **6 réunions sur le territoire**, l'objectif étant de réunir « toute la matière première utile et nécessaire » à l'écriture du PROJET ASSOCIATIF GLOBAL, avec la participation des représentants des familles au sein des CONSEILS À LA VIE SOCIALE, **soit plus de 35 familles**.

6 groupes de travail avec les élus des CONSEILS DE LA VIE SOCIALE.

2 réunions avec les Administrateurs de l'AEIM.

953 questionnaires : la délégation « **Nous aussi 54** » est allée à la rencontre de tous les ESAT en mai 2021, afin d'une part, de se présenter, et d'autre part de leur remettre un questionnaire sur leurs attentes et visions de l'association.

2 Séminaires de direction - 08 et 10 mars 2022 :

- Présentation des avancées du PROJET ASSOCIATIF GLOBAL aux directions d'établissement.
- Réflexion visant à construire ensemble une méthode d'appropriation du PROJET ASSOCIATIF GLOBAL par toutes les parties prenantes de l'accompagnement du parcours. Un important travail d'harmonisation a été réalisé entre le PROJET ASSOCIATIF GLOBAL, le CPOM et les orientations de l'AEIM (Autour de 4 défis que sont **l'Autodétermination, l'Accessibilité, l'Agilité et la Responsabilité Sociétale des Entreprises**)

Le Comité Social et Économique : 31 élus du COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE ont reçu le 15 mars 2022, les éléments relatifs au PROJET ASSOCIATIF GLOBAL en préalable du COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE du 24 mars pour échanges et débats. Les membres du COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE ont été sollicités afin de proposer 2 actions prioritaires par orientation.

Le Conseil d'administration : validation du PROJET ASSOCIATIF GLOBAL lors du Conseil d'Administration du 28 avril 2022.

CHIFFRES CLÉS DE L'ASSOCIATION

Deux domaines d'intervention :

- **Fonction associative** : Représenter et défendre les droits des personnes en situation de handicap et soutenir les familles.
- **Fonction gestionnaire** : Développer l'offre de services médico-sociaux, pour que chaque personne en situation de handicap dispose d'un accompagnement adapté à ses attentes et ses besoins



3 000
accompagnements
quotidiens



1 600
professionnels



1 300
agents de
productions



83
métiers

**+ de
110M€**
de budget

190
salariés dans une
entreprise adaptée



2 500
personnes
accompagnées



L'AEIM HIER &
AUJOURD'HUI
« SON CONTEXTE ET SES
QUESTIONNEMENTS »





NOTRE HISTOIRE

L'AEIM – Adapei 54 est **une association familiale** fédérée au mouvement national Unapei qui représente, au niveau européen, la plus importante organisation de **défense des intérêts des personnes en situation de handicap**.

DEPUIS SA CRÉATION EN 1957, L'AEIM – Adapei 54 n'a eu d'autre ambition et volonté que de contribuer à faire changer le regard que notre société portait et porte encore sur la déficience intellectuelle. Forte de ses valeurs résumées par l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit et en dignité », elle a milité avec détermination afin que les pouvoirs publics soutiennent la création dans le département de Meurthe-et-Moselle d'établissements et de services adaptés aux besoins des enfants et adultes en situation de handicap intellectuel.

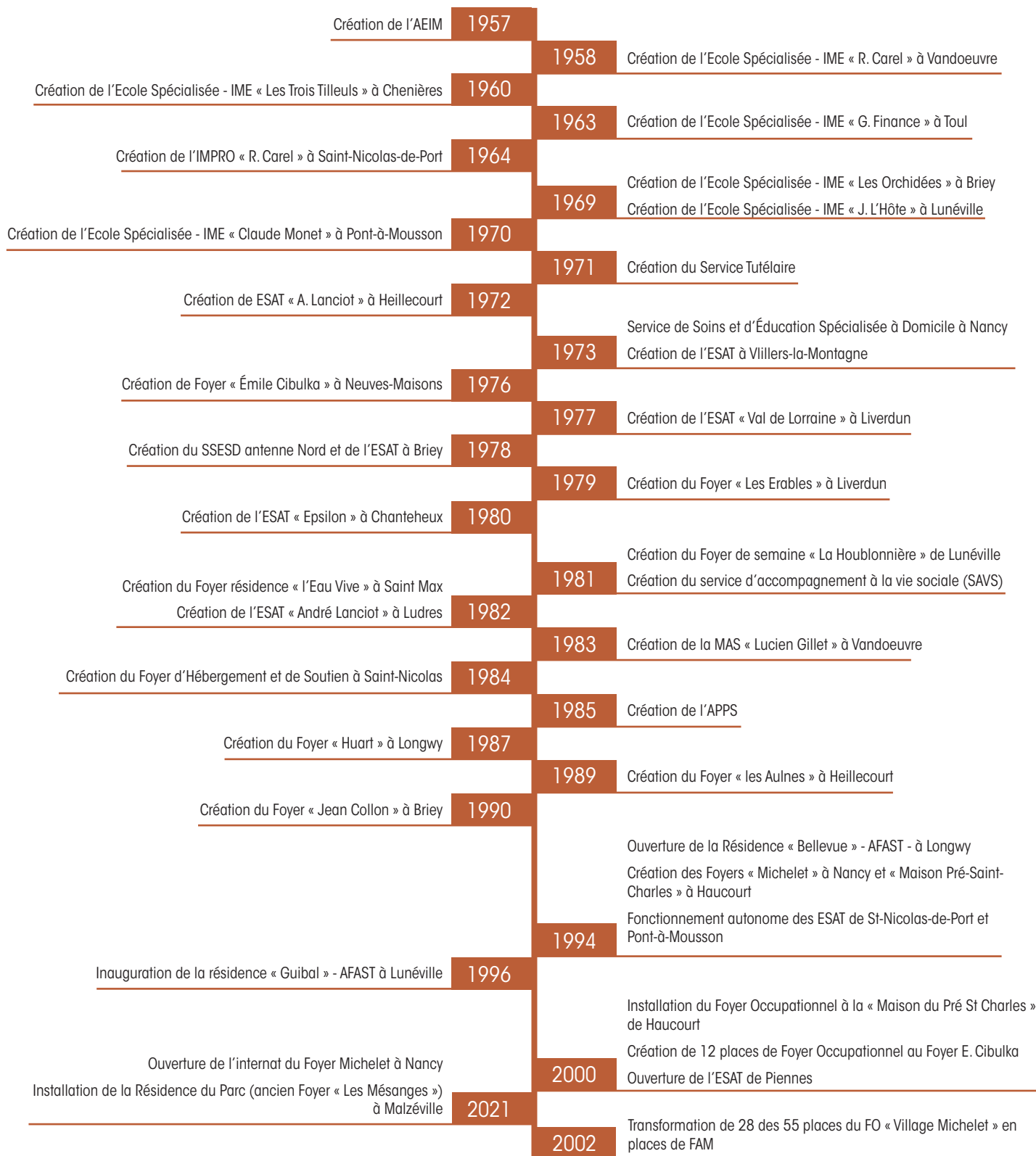
Elle est ainsi devenue au fil du temps **UNE RÉFÉRENCE À PLUSIEURS TITRES :**

- **UNE PUISSANCE MILITANTE ET ÉCONOMIQUE**, connue et reconnue pour son dynamisme, sa compétence et sa volonté farouche de démontrer que les personnes en situation de handicap intellectuel n'ont pas les mêmes besoins que les personnes concernées par un handicap moteur, sensoriel ou psychique.
- **UNE RESSOURCE EXPERTE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES** concernées par la déficience intellectuelle et le soutien à leurs proches, parents et amis.

Si le handicap mental confère à la personne qui en est atteinte, une altération plus ou moins importante mais irréversible de ses capacités intellectuelles, l'AEIM – Adapei 54 a démontré qu'il est possible, avec des moyens appropriés et des compétences professionnelles, de proposer un environnement structuré et sécurisé dans lequel la personne handicapée peut poursuivre ses propres choix de vie, dans l'expression de toutes ses potentialités.

L'AEIM HIER & AUJOURD'HUI

« SON CONTEXTE ET SES QUESTIONNEMENTS »



Création du Foyer occupationnel « Foyer Arc en Ciel » à Saint-Nicolas

2003

Ouverture de l'internat de la « Maison du Pré Saint Charles » à Haucourt

Création d'une cuisine centrale sur le site l'ESAT de ST-Nicolas-de-Port

Transfert du Foyer « Huart » sur Haucourt avec extension partielle :
installation de la « Résidence d'Haucourt-St Charles »

2005

Ouverture du Foyer temps plein « La Houblonnière » à Lunéville
Installation de l'ESAT « Val de Lorraine – site de Pont-à-Mousson » ZAC
du Breuil à Pont-à-Mousson

2006

2007

Le Siège de l'AEIM devient propriétaire de ses locaux et
s'installe au 6, allée de St-Cloud à Villers-les-Nancy

Création du Foyer occupationnel « Le Toulou » à Toul

2009

2013

Signature du 1er CPOM avec le Conseil Départemental

Ouverture de la Brasserie du Parc Sainte-Marie

Ouverture du Village Michelet

Inauguration du Foyer « E. Cibulka » suite à sa réhabilitation et son nouvel
agréement à Neuves Maisons

Ouverture d'une section Foyer de Vie au Foyer « Les Erables »

2015

2016

Signature officielle du 1er CPOM AEIM/ARS

Ouverture de la brasserie du marché à Vandoeuvre

Signature du protocole d'engagement des partenaires « vers une cité
scolaire inclusive »

2017

2018

Signature du 1er CPOM tripartite AEIM/CD54/ARS

Signature d'un accord-cadre de coopération Education Nationale/AEIM/
OHS Lorraine

Ouverture Internat École spécialisée.IME à Chenière

Ouverture du FAM Jean Collon à Briey

Pérennisation du PCPE, dispositif innovant confié à l'AEIM, l'OHS
et l'ISM et porté par le SSES depuis 2017

Création d'une équipe mobile d'appui à la scolarisation
(EMASCO) avec les partenaires associatifs OHS, JBT, ST CAMILLE,
REALISE, APAMSP

Lancement du Centre de Ressources Polyhandicap Grand Est
porté par l'AEIM

2019

2020

Restructuration et réfection de la Balnéothérapie à la MAS de Vandoeuvre

Construction d'une section Autiste sur l'IME Raymond Carel de Vandoeuvre

Mise en sécurité incendie sur l'IME Raymond Carel de Saint-Nicolas-de-Port

Aménagement d'un studio pédagogique à l'IME de Toul

L'AEIM porte le dispositif Communauté 360

Ouverture d'une UEMA au sein de l'école maternelle Y. Imbert de Jarny

Ouverture de leur première unité d'enseignement pour les Ecoles
Spécialisées de Briey et de Chenières

Restructuration et réhabilitation du Foyer Arc-en-ciel

Emménagement du Foyer Les Saulniers sur le site Arc-en-ciel

Acquisition du site Beka en vue du regroupement des sites de
Briey et Piennes

Labellisation du Campus des Métiers et des Qualifications
« Autonomie & Inclusion » dans la catégorie « excellence »

Transformation du Foyer Emile Cibulka en MAS gérontologique
handicap, premier EAM disposant des agréments MAS, FAM,
Foyer de vie avec SAMSAH et SAMSAH ambulatoire

Création de la délégation départementale 54 « Nous Aussi »

Création de l'équipe mobile protection de l'enfance et handicap
« EMPHASE »

2021

2022

Construction d'une Unité Résidentielle pour personnes autistes sur le site
de Maxéville

Ouverture d'une cafétéria au CPN gérée par l'EA-APPS

Création d'une UEMA à Lunéville

L'AEIM porte la première plateforme emploi accompagné de M&Mille
avec ses partenaires UGECAM Nord Est et Handi54

1er congrès de l'AEIM au Centre Prouvé à Nancy

Transformation des IME / SSES en DAME
(Dispositifs d'Accompagnement médico-Educatifs)

2023

NOS MISSIONS

Favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap intellectuel et leur permettre la meilleure insertion sociale possible grâce à un accompagnement personnalisé

Inviter les familles et leurs amis à **participer activement à la vie de l'Association**, en favorisant leur mobilisation et la solidarité entre elles



Favoriser le partenariat et le travail en réseau avec toutes les instances ou les organismes publics ou privés impliqués dans des projets en faveur des personnes handicapées

Représenter et promouvoir auprès des Pouvoirs Publics **les intérêts moraux et matériels des personnes en situation de handicap** que nous accompagnons et de leur famille



UN ACTEUR ASSOCIATIF QUI FAIT SOCIÉTÉ POUR FAIRE ÉVOLUER LES DROITS !



UNE LOGIQUE CITOYENNE

- Participation des personnes en situation de handicap au Conseil d'Administration
- Développement d'une section « Nous Aussi 54 »



UNE LOGIQUE DE TERRITOIRE

- Un maillage de prestations en pleine croissance, sur tous les bassins de vie de Meurthe-et-Moselle,
- Une réelle dynamique inclusive enclenchée :
 - › Par l'emploi
 - › Par l'école
 - › Par l'habitat
- Une multiplicité de conventions avec les acteurs locaux : écoles, administrations, centres de formation, acteurs de la santé, entreprises...



UNE LOGIQUE DE DISPOSITIFS ET DE PARTENARIATS

- Des relations partenariales fortes et durables avec les acteurs associatifs et de droit commun pour ne laisser personne sans solution
- Une volonté « d'Aller-Vers »



UNE LOGIQUE DE POLYVALENCE

- Accompagnement de l'ensemble des personnes concernées par le handicap intellectuel, **MAIS** aussi d'autres troubles ou maladies invalidantes.



NOS VALEURS ASSOCIATIVES

La force du mouvement parental réside dans la conscience aigüe des parents de la **nécessité de «se battre» pour la défense des droits de leurs enfants** et d'être solidaires, ce sont là les ingrédients pour surmonter les épreuves d'une vie empreinte de différence. **Volonté d'agir, de surmonter les obstacles, d'imaginer tous les possibles tout en étant ouverts, à l'écoute de l'autre et solidaires**, sont les ingrédients du mouvement parental que l'AEIM-Adapei54 revendique et qu'elle entend perpétuer.

Accompagner une personne déficiente intellectuelle, qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, ce n'est pas l'abandonner à elle-même, ni la mettre en danger ou seulement sous tension, **c'est mettre en place un cadre sécurisé dans lequel elle pourra poursuivre ses propres choix et réaliser son projet de vie.**

Ce n'est pas aux personnes en situation de handicap de s'adapter à un dispositif proposé mais à l'association de réunir autour d'elle un environnement de compétences favorables à son épanouissement.

FORCE
MILITANTISME
CONSTRUIRE
DIGNITÉ
VIVRE ENSEMBLE
TOLÉRANCE
FRATERNITÉ
CITOYENNETÉ
SOUTIEN
LIBRE
ENGAGEMENT
AVENIR
SOLIDARITÉ
BÉNÉVOLAT
HUMANISME
NEUTRALITÉ
RESPECT
ENTENDRE

NOS FONDAMENTAUX :
L'IMPORTANCE DU
QUESTIONNEMENT
ÉTHIQUE





UNE RÉFLEXION QUI VISE À DÉTERMINER LE BIEN AGIR EN TOUTES CIRCONSTANCES

Engager une démarche de questionnement éthique à l'AEIM et faire de ce questionnement l'un des axes fondateurs du Projet Associatif Global traduit l'importance donnée par l'association à la réflexion sur le BIEN AGIR dans les interventions professionnelles auprès des personnes en situation de handicap.

L'AEIM a conscience de l'importance de répondre à l'enjeu du questionnement éthique dans tous les lieux de délivrance de prestations professionnelles inhérentes à la vulnérabilité des personnes, c'est-à-dire partout où elle intervient.

En s'emparant de ce questionnement, l'AEIM affirme son haut niveau d'engagement à défendre la cause qui est la sienne et démontre explicitement sa responsabilité à éprouver les démarches qu'elle initie collectivement et individuellement pour agir avec bientraitance. Pour ce faire, **l'AEIM a décidé d'intégrer dans ses organisations politique, organisationnelle et professionnelle des espaces de réflexion éthique au bénéfice de la personne accompagnée. La finalité de cette démarche est d'intégrer la réflexion éthique dans tous les lieux de la pratique professionnelle.**

« Chaque situation d'accompagnement est une situation singulière susceptible de provoquer chez le professionnel des conflits de valeurs, des paradoxes, nécessitant de pouvoir s'appuyer sur une réflexion collective mise en place par la structure pour étayer son positionnement au bénéfice de la personne accompagnée » (Didier CHARLANNE Directeur de l'Anesm). La mise en accessibilité de lieux de réflexion éthique, d'espaces dédiés, autorise ici le partage et la confrontation des valeurs portées par l'AEIM « au regard de celles auxquelles chaque professionnel adhère individuellement ».

L'AEIM adopte la définition de l'éthique proposée par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux :

« L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. Ainsi, l'éthique s'affirme dans l'acte, elle est un positionnement critique sur les

normes de conduite de différentes natures, un questionnement permanent des orientations générales par l'acte singulier. L'éthique est de l'ordre de la recherche individuelle et collective, elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs et cherche à dépasser une logique d'action purement technique ».

Pour l'AEIM :

- Relever le défi de l'autodétermination et du renforcement des droits des personnes en situation de handicap, nous oblige à nous doter de moyens et d'outils.
- Dépasser l'acte technique pour favoriser l'acte singulier exige « d'être disponible » pour écouter les personnes que nous accompagnons et se mettre au service de la réalisation de leur projet.
- Inscrire chaque acte professionnel dans une logique de Bien Agir est la garantie d'une réponse singulière qui donne aux personnes en situation de handicap accès à sa pleine et entière citoyenneté.
- L'accès aux espaces de réflexion éthique est un vecteur d'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels.
- Donner au professionnel d'accompagnement un lieu de débat et d'expression lorsque les normes institutionnelles sont en contradiction avec ce qu'il lui semble devoir faire pour « Bien Agir »





NOS PRINCIPES FONDATEURS À LA RÉFLEXION ÉTHIQUE À L'AEIM

Parents, amis, professionnels, dirigeants partagent une éthique d'accompagnement et des valeurs fortes qui structurent leur action commune en faveur des personnes en situation de handicap et lui donnent un sens :

Universalité de l'accueil

Accueillir et être ouvert à toute personne quelle que soit la demande, afin de la comprendre, de l'orienter au mieux vers des solutions pour elle-même et sa famille et ainsi lui permettre d'exister dans la société qui est la nôtre.

Écoute, consensus et confiance dans la relation entre les familles et les professionnels dans le respect de l'expression première de la personne accueillie

Respecter inconditionnellement l'expression des besoins et les choix de la personne accueillie, être en capacité de faire coexister et conjuguer les vœux, les ressentis des familles et en même temps, les recommandations des professionnels.

Reconnaissance de la singularité de chacun

L'affirmation de la singularité contient une attente de réciprocité, d'égalité et de reconnaissance mutuelle de la vulnérabilité originelle de chacun. Nous reconnaissons que chaque personne accueillie est singulière et que nous lui devons, autant que possible, des réponses personnalisées.

Adaptation permanente aux besoins et innovation dans nos réponses

La complexité des situation et la singularité des besoins individuels, nous obligent à nous questionner en permanence, être et rester en éveil sur de nouvelles solutions ou modalités d'accompagnement.

Militer pour contribuer à faire évoluer le regard, la considération, la compréhension des personnes en situation de handicap

Engagement qui nous motive depuis l'origine de notre mouvement, pour que nous considérions la personne avant son handicap.

Dialogue de vérité et en transparence

Partager avec l'ensemble des parties prenantes, un discours réaliste et en confiance, et exprimer simplement, en transparence ses arguments.

Engagement bénévole et non intéressé

Acteur du lien social, nous revendiquons notre modèle associatif et notre engagement bénévole. L'AEIM ne défend pas des intérêts financiers et se refuse à toute marchandisation des personnes en situation de handicap.



NOS ENGAGEMENTS ÉTHIQUES

- Formaliser une **charte éthique engageante** pour les parties prenantes
- **Assurer la publicité de cette charte** auprès de tous les acteurs concernés, Conseil d'administration, Comité Social et Économique, Comité de direction, partenaires, professionnels et stagiaires, personnes accompagnées...
- **Formaliser, institutionnaliser les lieux de réflexions éthiques** (analyses des pratiques, supervision, commission éthique) dans tous les lieux d'accompagnement et les rendre accessibles à chaque professionnel.

NOTRE VISION



Accompagner ENSEMBLE - parents, professionnels, personnes en situation de handicap - la mise en œuvre de la dynamique inclusive tout au long du parcours de vie des personnes en situation de handicap intellectuel.



POUR ÊTRE ÉCOUTÉ, RECONNU ET CONSIDÉRÉ

Accompagner à devenir et être auteur, acteur de son existence et pleinement citoyen.

Être AUTEUR de son existence, c'est « **décider et écrire son propre chemin de vie** ». Ainsi, à tout instant, c'est une écoute attentive de l'expression du «je», une écoute des envies, des préférences, des aspirations, des désaccords, des ressentis, des désirs concrets et journaliers.

Cette écoute, c'est considérer que la personne est la mieux placée pour savoir ce qu'elle vit, et donner de l'importance et de la réalité à ses décisions.

Être Auteur de son existence représente tout **l'enjeu de l'autodétermination**, à savoir, être le principal auteur de sa vie dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive : « ne rien décider sans moi » et être « libre dans mes choix de vie ».

Être ACTEUR de son existence, c'est permettre dans la mesure des possibles, **une réalisation « par soi-même »**, de ses aspirations, et de ses besoins.

Renforcer et faire confiance au pouvoir d'agir des personnes est la condition de cette réalisation. C'est un processus par lequel la personne **accède à une plus grande possibilité d'agir** sur ce qui est important pour elle.

Favoriser l'autonomie, les apprentissages et l'acquisition de compétences sont les ingrédients pour renforcer le pouvoir d'agir et les facultés de décision. C'est aussi intégrer des actions qui contribuent à réduire les obstacles structurels rencontrés par la personne.

Pour réussir cette ambition, il faut « **oser prendre le risque** » d'accompagner au quotidien la personne le plus loin possible de ses capacités. C'est un regard positif sans préjugé de la non-capacité des personnes.

C'est permettre une expérience émancipatrice, de construire un chemin pour chacun, de proposer un accompagnement global, dynamique qui s'ajuste en continu pour répondre à l'évolution des demandes et du contexte, en croisant les expertises des professionnels avec les savoirs expérimentiels des aidants, et en diversifiant les réponses et les offres ».

Prendre toute sa place de CITOYEN, c'est accéder à une **citoyenneté pleine et entière**.

Malgré des avancées, l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap reste notre priorité. **Ces droits doivent devenir une réalité concrète dans la vie quotidienne de toutes personnes en situation de handicap.**

L'ambition inclusive se construit « ensemble » avec de nouvelles formes de coopération.

Bâtir une société inclusive, c'est conduire sur les territoires des actions de proximité, développer un réseau de partenaires d'inclusion pour permettre des expériences positives et réalistes, développer les coopérations avec l'école ou le monde professionnel, une proximité plus importante avec les communes comme relais d'inclusion dans la cité. **C'est « aller vers ... et intégrer à l'intérieur de l'existant ».**

Au sein de notre gouvernance, la représentativité des personnes accueillies est une priorité pour nous inscrire pleinement dans cette ambition.

NOS DÉFIS, LES CONDITIONS DE RÉUSSITE ET NOS ACTIONS PRIORITAIRES

*"Qui travaille la nuance
évite la rupture"*





DÉFI DU RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR

*Renforcer la voix, les choix et les droits des personnes c'est rendre
concrète et opérationnelle la promesse d'émancipation sociale*

Orientation N°1 : Renforcer le pouvoir d'agir et l'autodétermination des personnes en situation de handicap, afin de développer leur autonomie et leur participation à la réalisation de leur projet de vie

Une condition de réussite :

Considérer les personnes en situation de handicap comme des citoyens à part entière en les rendant actrices de leur parcours, en leur donnant le plein accès à leurs droits et libertés fondamentales et en favorisant leurs potentiels.

C'est par ce changement de paradigme que l'on cesse de vouloir imposer aux personnes en situation de handicap un seul modèle d'accompagnement. C'est par ce changement de perspectives que l'on peut se mettre en capacité de proposer aux personnes en situation de handicap une palette de solutions et lui permettre ainsi l'expression d'un véritable choix.

Nombreuses sont les situations dans lesquelles la personne est obligée de se positionner et de choisir. Ces choix dépendent d'une information complète, pertinente et facilement accessible.

Renforcer le pouvoir d'agir repose sur une volonté éducative continue : apprendre à la personne handicapée à devenir de plus en plus actrice de tout ce qui concerne sa propre vie. **La finalité est de rendre le(s) droit(s) aux personnes en situation de handicap d'agir de façon autodéterminée tout au long de leur vie.**

Enclencher la dynamique inclusive exige en conséquence que nous développons, à chaque moment du parcours de vie, les capacités des personnes en leur donnant la possibilité et les moyens de **faire des APPRENTISSAGES. La personne doit**

recevoir du soutien pour agir de manière autodéterminée.

Pour l'aidant, cette approche nécessite d'accompagner les personnes en situation de handicap vers plus d'autonomie et plus d'indépendance ; pour ce faire, **l'aidant doit se percevoir davantage comme « faisant avec » plutôt que « faisant pour ».**

S'engager réellement et sans démagogie sur le chemin de la reconnaissance à l'autodétermination pour les personnes handicapées demande que les parents, les aidants et les professionnels, acceptent que les personnes en situation de handicap puissent décider, agir, prendre des risques... ce qui implique d'être prêt à **assumer les conséquences des actions et des actes. « En étant plus autonome, je suis plus responsable ; l'un ne va pas sans l'autre ».**

Entreprendre le chemin de l'autodétermination pour permettre aux personnes en situation de handicap intellectuel d'accéder pleinement à la citoyenneté dans le sens d'une inclusion réussie est une finalité.

L'attention devra, à tous les moments et tous les endroits rester constante et bienveillante. Le chantier est vaste, il se pense à l'échelle de l'association, concerne toutes les composantes de l'AEIM et trouvera ancrage dans tous les bassins de vie de notre département.

Notre réussite résidera essentiellement dans notre volonté et notre capacité à former l'ensemble des acteurs et à donner du sens à la dynamique inclusive.

Action prioritaire n°1 : S'emparer de la culture de l'autodétermination et s'appropriier les concepts de « l'accompagnement inclusif » : un effort de formation conséquent.

Accompagner le changement nous demandera des efforts de formation conséquents ; personnes accompagnées, familles, administrateurs, professionnels et partenaires devront être concernés et associés à la démarche de formation pour **devenir progressivement acteurs de la dynamique inclusive.**

A ces temps de formation devront se rattacher des temps de débats visant à faire émerger le sens du concept d'autodétermination, du point de vue des personnes accompagnées, du point de vue des parents, des équipes, des partenaires, des financeurs...

Action prioritaire n°2 : Considérer la personne en situation de handicap en tant qu'HABITANT de son lieu de vie, et non plus résident, en instaurant un rapport asymétrique avec l'accompagnant au bénéfice du renforcement du pouvoir d'agir, de l'autodétermination de la personne accompagnée.

« Le domicile, la résidence, c'est pour beaucoup le lieu que l'on veut choisir ; un lieu que l'on veut investir et occuper librement ; un lieu pour se retirer ou recevoir librement ; un lieu d'où l'on part et où l'on revient si l'on a la liberté de se mouvoir ; un lieu qui nous relie à des voisins, à un quartier ; qui nous met donc dans la vie et la citoyenneté. Soutenir l'autonomie des personnes, c'est soutenir le « libre choix », le « chez soi » et donc « l'émancipation ».

La convention internationale des droits des personnes handicapées établit ainsi que **« les personnes handicapées ont la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et avec qui elles vont vivre ; sans qu'elles soient obligées de vivre dans un milieu particulier ».**

Action prioritaire n°3 : Mobiliser tous les acteurs de l'accompagnement pour rendre effectif le principe d'autodétermination des personnes handicapées et amorcer la dynamique inclusive

« L'autodétermination des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle se doit d'être pensée selon un continuum de la toute petite enfance jusqu'à la mort, c'est-à-dire sur une logique de parcours de vie ».

Cette phrase vient, à elle seule, impacter tous les projets d'établissements, de services et dispositifs de l'AEIM.

L'action de mobilisation doit s'orchestrer à tous les échelons de l'organisation de notre association, à tous les endroits de vie et d'accompagnement des personnes en situation de handicap sur nos territoires et en direction de tous les acteurs concernés :

- En coopération avec les personnes accompagnées
- En coopération avec les familles
- En coopération avec les professionnels
- En coopération avec les partenaires associatifs, les acteurs de la société civile et les institutions de droit commun.



DÉFI DE L'ACCESSIBILITÉ

Orientation N°2 : Favoriser l'accessibilité globale des services de droit commun à l'échelle des bassins de vie et la délivrance de prestations d'accompagnement plus librement choisies

Une condition de réussite :

Faire de l'accessibilité le premier moyen de progression personnelle et sociale, et de valorisation des rôles sociaux des personnes en situation de handicap.

La manière de penser, la manière de repenser l'accompagnement des personnes en situation de handicap en faisant de l'accessibilité le principal levier d'accès à la citoyenneté :

- Comment outiller les personnes en situation de handicap pour mieux répondre à leur demande d'autonomisation grandissante ?
- Comment proposer aux personnes en situation de handicap un environnement (un écosystème) répondant à leur légitime demande d'émancipation tout en prenant en compte leur singularité ?
- Comment outiller l'environnement pour en faire un lieu de vie et d'accompagnement d'excellence ? Un lieu, un environnement qui donne accès à une « bonne vie » et à une « vie choisie ».

Voilà quelques-unes des questions que l'on doit se poser lorsque l'on aborde le sujet de l'accessibilité. « **Promouvoir l'accessibilité ouvre le chemin de l'autonomie et de la citoyenneté** ». Soutenir l'autonomie des personnes, c'est soutenir le « libre choix ». En posant ces mots, nous posons le fait que « soutenir l'accessibilité est un enjeu de solidarité renforcée ».

C'est par cette perspective que l'on peut se mettre en capacité de proposer une palette de solutions, la première d'entre elles étant celle souhaitée très majoritairement : **Bénéficier d'une accessibilité globale aux services de droit commun à l'échelle des bassins de vie et à la délivrance de prestations d'accompagnement plus librement choisies.**

Action prioritaire n°1 : Rendre accessible la communication utile par la mise en place de supports adaptés de communication (Facile à lire et à comprendre, communication adaptée, pictogrammes, tablettes...).

Assurer la continuité de leur mise en œuvre partout où cela facilite le parcours de vie et participe à la bonne réalisation du projet de la personne, améliorer la connaissance et la compréhension des documents liés aux droits et libertés fondamentales.

Mettre en place des outils assurant l'accès et la transmission de l'information et la cohérence autour du parcours de vie, dans le respect des droits de la personne (dossier unique de la personne accompagnée, rencontres parents professionnels, coordination de parcours...).

Action prioritaire n°2 : rendre effective l'accessibilité au vote et à la vie citoyenne

- Accompagner **la mise en œuvre du droit de vote** par la mise en place d'une éducation adaptée aux devoirs et responsabilités citoyens.
- Développer les actions de sensibilisation, de lobbying et de rencontre auprès des élus, médias, acteurs de la vie économique sur les territoires
- Ouvrir encore davantage les établissements et services sur la vie de la cité et la vie de quartier **en favorisant l'accès des personnes en situation de handicap** aux conseils de quartiers, aux réunions publiques...
- Proposer et mener des actions d'information auprès des institutions (réunions des maires, opérations accessibilité avec la participation de personnes handicapées, mise à disposition de guides thématiques sur le vote, l'accessibilité...) et des partenaires locaux (écoles, planning familial, transports, commerces, culture, loisirs...)

Action prioritaire n°3 : Rendre effective l'accessibilité aux prestations de droit commun liées à la petite enfance (crèche, activités périscolaires)

Action prioritaire n°4 : Rendre effective l'accessibilité aux prestations de droit commun liées à l'école (maternelle, primaire, collège...)

Action prioritaire n°5 : Rendre effective l'accessibilité aux prestations de droit commun liées aux transports

Action prioritaire n°6 : Rendre effective l'accessibilité aux prestations de droit commun liées à la formation professionnelle et à l'emploi

Action prioritaire n°7 : Rendre effective l'accessibilité aux prestations de droit commun liées à l'habitat

- Proposer des formules résidentielles qui s'appuient d'une part sur une **valorisation de l'autonomie individuelle** (le « chez-soi », la participation sociale, l'inclusion, le libre-choix ...), combinée à un souci de protection et donc de sécurisation dans la vie quotidienne.
- Proposer un habitat qui respecte le droit d'être « **totalelement chez soi** », y compris en établissement médico-social. Les liens entre personnes qui y vivent et leurs proches doivent être préservés, il en va de l'exercice habituel des droits des personnes et bien sûr de leurs proches aidants.

Action prioritaire n°8 : Rendre effective l'accessibilité aux prestations de droit commun liées au sport, aux loisirs, à la culture...

Action prioritaire n°9 : Rendre effective l'accessibilité aux prestations de droit commun liées aux soins.



DÉFI DE L'AGILITÉ

Orientation N°3 : Penser l'accompagnement des personnes en situation de handicap selon les logiques de parcours et de territoire, et non plus dans une logique de place

Une condition de réussite :

Ne plus prioritairement et systématiquement s'interroger sur la bonne réponse institutionnelle à proposer, mais plutôt s'interroger sur « qu'est-ce qu'une bonne vie ? ». Une vie bonne et choisie par les personnes en situation de handicap. Quelles sont les conditions qui répondent à leurs aspirations à ce moment de leur vie ?

« Accompagner globalement, simplement et agilement sur un territoire : c'est la logique de parcours ».

La question de « la vie bonne » est à l'opposé de l'approche institutionnelle traditionnelle. Elle interroge le ressenti de satisfécit global des personnes accompagnées dans les établissements et services historiques (classiques) au regard des conditions de délivrance des prestations qui leur sont proposées. C'est autour de ce troisième défi que se joue la transformation de l'offre de service de notre association, tant au niveau de la formation, des métiers d'aujourd'hui et de demain, que des pratiques et du fonctionnement des établissements et services.

A ce moment, plusieurs notions clés sont d'ores et déjà convoquées, parmi elles, celles du **libre-choix, de l'autonomie, de la participation et de la sécurisation sont incontournables** à prendre en compte. Mais surtout, ce qui marque le virage emprunté pour atteindre notre but est sans conteste **la nécessité d'ouverture**. Ce dernier élément doit être considéré comme étant fondateur et structurant de la démarche à visée « inclusive », il doit l'être en conséquence tout autant dans nos propositions de rénovation des réponses institutionnelles.

Faire le choix de modifier les réponses institutionnelles historiques de l'AEIM, cela ne veut pas dire laisser les personnes en situation de handicap risquer l'isolement

dans un environnement mal-adapté à leurs situations. Cela ne veut pas dire faire des concessions sur leur accompagnement en soins ou en aide quotidienne. Cela ne veut pas dire non plus que l'on fasse reposer toute la charge de la perte d'autonomie ou du handicap sur les proches. Cela ne veut pas dire enfin, que les établissements ne proposent pas de solutions adaptées voire préférables pour celles et ceux qui le souhaiteraient. Faire le choix de répondre autrement aux besoins, attentes et désirs des personnes vivant avec un handicap **nécessite une mobilisation conséquente de tous les acteurs de notre société**. L'AEIM se doit prendre toute sa place sur ses territoire pour impulser et orchestrer cette dynamique.

Pour réussir ce défi, il nous faut « sortir du cadre », échapper au formalisme administratif trop établi qui fait que le contrôle à priori ne laisse que peu de place à la vraie ingénierie... Quel cadre à la possibilité d'un accompagnement autrement, d'un domicile autrement, d'un parcours de vie qui se déroule prioritairement dans l'environnement de droit commun, d'un chez soi inscrit dans un environnement protecteur lui-même ancré et en parfaite symbiose avec son quartier, sa ville et son bassin de vie ?

L'enjeu pour nous est de permettre à des publics au niveau de dépendance variable de vivre dans la cité comme tout citoyen, quel que soit l'endroit où ils vivent, **pour permettre la valorisation de l'autonomie individuelle et avec le souci de protection tout au long du parcours de vie**.

Action prioritaire n°1 : Décloisonner les périmètres pour rendre fluide l'approche globale du triptyque hôpital/médico-social/ville.

Action prioritaire n°2 : Apporter des garanties de sécurisation des risques de rupture tout au long des parcours de vie. Être particulièrement vigilant aux phases de transition pour prévenir les ruptures et proposer autant que nécessaire des accompagnements spécifiques et innovants dans les formes et modalités de mise en œuvre proposées.

Action prioritaire n°3 : Choisir d'investir pour rénover et transformer en profondeur les établissements médico-sociaux. Le choix assumé d'un accompagnement inclusif se conjugue avec :

- La construction de l'établissement du futur qui se voudra résolument mieux-traitant, plus sécurisant pour les personnes et plus ouvert sur l'extérieur.
- L'installation des Dispositifs d'Accompagnement des personnes en situation de handicap et de Soutien aux familles et aux aidants.
- La **mise en accessibilité pérenne des Communautés d'Accompagnement sur les territoires.**

Action prioritaire n°4 : Développer la logique de l'ALLER VERS en assurant la continuité des services plus spécialisés d'aides humaines, techniques, technologiques et numériques venant garantir et sécuriser un parcours de vie digne et porteur de valorisation sociale.

Le but de cette action est de « déplacer le centre de gravité des actions d'accompagnement » là où vivent les personnes en situation de handicap, c'est-à-dire prioritairement dans un environnement « non spécialisé ».

Action prioritaire n°5 : Agir dans une logique de parcours

Cette logique d'action demande que chaque acteur prenne globalement en compte la personne qu'il accompagne. « Il faut faire le bon geste, celui qui prépare le suivant et qui s'articule avec celui d'avant », il s'agit de prendre en compte la **« globalité de la personne »**. Cette logique de parcours vise à éviter la rupture, c'est fondamentalement une démarche qualité.

« Dans l'opportunité de l'acte, chaque acteur, avec la personne doit apprécier GLOBALEMENT l'impact ».

C'est cette logique qui fait que l'on passe d'une logique de place à une logique de réponse, et à fortiori à une réponse plurielle. Penser « parcours » revient en conséquence à penser « dispositif et décloisonnement ».

Action prioritaire n°6 : Choisir de revaloriser les métiers concernés pour favoriser la modernisation de l'offre d'accompagnement.

Trop souvent dévalorisés, ces métiers sont pourtant la pierre angulaire de ce nouveau choix de société. L'investissement dans ces métiers passe par la **construction de parcours professionnels valorisants** grâce à la formation, à l'apprentissage, à la création de passerelles entre différents types d'emplois, par la coordination entre les métiers du secteur médico-social et ceux du sanitaire.



DÉFI DES RESPONSABILITÉS SOCIÉTALES DE L'ENTREPRISE

Orientation N°4 : L'AEIM, comme toute autre organisation doit « faire sa part » en assumant ses responsabilités sociales d'entreprise, c'est à dire en intégrant volontairement et au-delà des simples exigences réglementaires, les préoccupations sociales, environnementales et économiques au cœur de son projet.

Une condition de réussite :

Installer durablement et objectivement les **valeurs morales d'équité, d'intégrité, d'honnêteté et de justice sociale** au cœur des rapports entre toutes les parties prenantes de l'AEIM :

- En faisant de l'éthique son axe central de gouvernance ;
- En faisant du respect des droits et des intérêts de toutes les parties prenantes un principe fondateur ;
- En faisant de la transparence une exigence de diffusion juste et exhaustive de sa politique, de ses décisions, de ses activités et de ses impacts sur le plan social, écologique et économique.

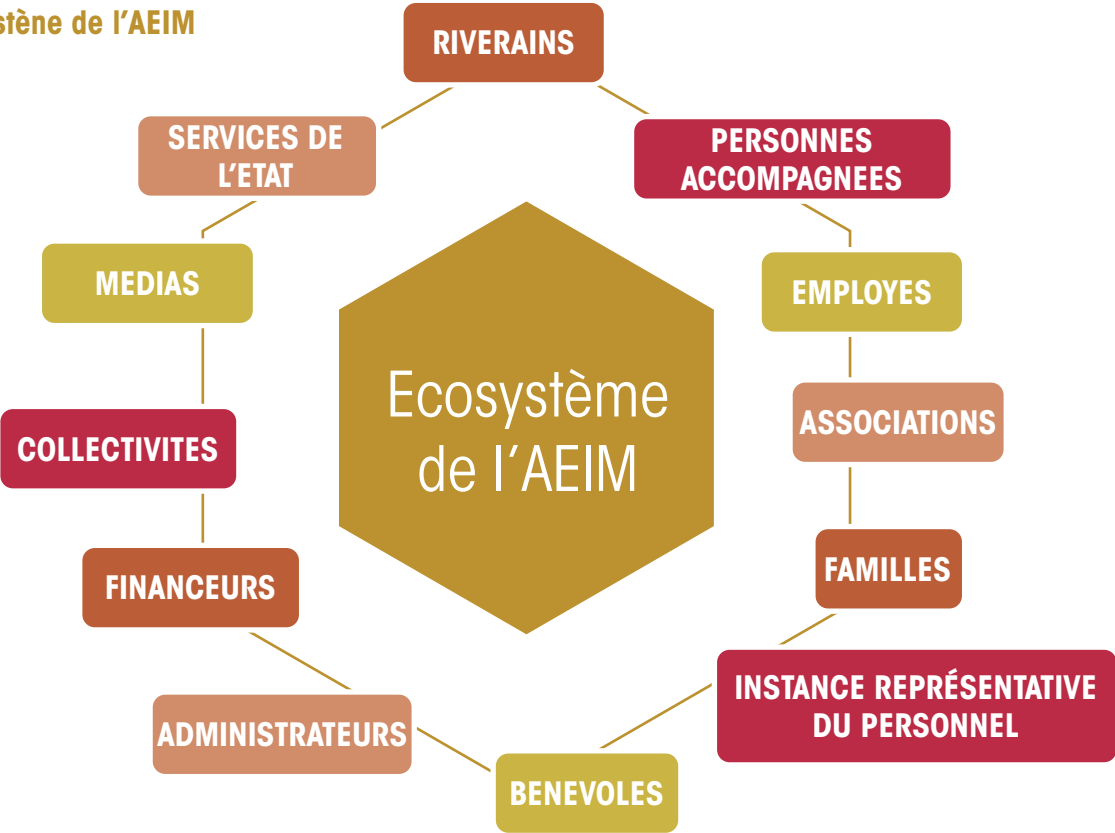
La démarche de RSE signifie indifféremment « Responsabilité Sociale et Environnementale » et « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ». **Aussi, l'AEIM adoptera cette dernière signification.**

En relevant le défi de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, l'AEIM en tant qu'organisation importante du secteur médico-social privé sans but lucratif, s'engage à assumer ses responsabilités au regard des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement.

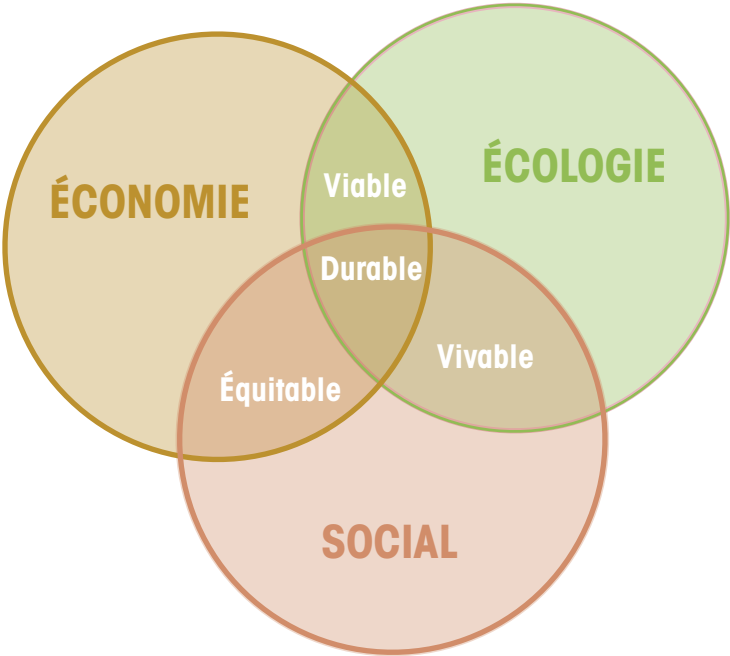
En tant qu'acteur de la vie économique de première importance dans le département de Meurthe-et-Moselle et plus largement dans la région Grand EST, l'AEIM est un acteur important de la société et doit respecter des comportements éthiques vis-à-vis de toutes les composantes de son organisation et d'une façon plus élargie avec toutes les parties prenantes de son environnement ; et puisque l'AEIM participe au développement local, elle doit être ouverte sur la société et en respecter les règles.

Pour ce faire, l'AEIM fait le choix d'adopter un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de la société, et qui prend en compte les attentes de ceux qui composent son écosystème.

Ecosystème de l'AEIM



Les trois piliers
du développement
durable



Les exigences de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise à l'AEIM :

- Corresponde aux attentes de la personne accompagnée
- Prendre en compte les attentes des salariés
- Se préoccuper de la dégradation de l'environnement
- Prendre en compte l'épuisement des ressources
- Répondre à l'enjeu économique

Action prioritaire n°1 : Faire le diagnostic en procédant à un état des lieux exhaustif visant à valoriser les points forts et les points d'efforts dans tous les domaines respectivement liés aux 3 piliers du développement durable

Action prioritaire n° 2 : S'engager sur une politique précisant les engagements de l'AEIM et les moyens mobilisés pour atteindre les objectifs d'amélioration.

Formaliser cette politique dans le cadre d'une charte signifiant les valeurs de l'AEIM, les enjeux de sa démarche Responsabilité Sociale et Environnementale, les orientations choisies dans le cadre de ses activités et de son organisation.

Action prioritaire n°3 : Définir et mettre en place l'instance et les modalités de gouvernance de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de l'AEIM et procéder à sa mise en œuvre opérationnelle dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue transparente, formalisée et communiquée à toutes les parties prenantes.

MERCI !

Merci à l'ensemble des personnes qui ont participé à l'écriture de ce Projet Associatif Global. Merci aux personnes en situation de handicap que nous accompagnons à l'AEIM, aux familles, aux professionnels, aux partenaires.

En participant aux Ateliers, en répondant aux questionnaires, en débattant aux séminaires de Direction, au Comité Social et Économique... **Vous avez permis d'enrichir ce nouveau Projet Associatif Global.**

Le Projet Associatif Global est également **transcrit en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)** par l'atelier de l'ESAT de Villers-la-Montagne.

Les différentes versions du Projet Associatif Global sont téléchargeables sur notre site internet : www.aeim54.fr





Vivre ensemble est une force

AEIM-ADAPEI 54

6 allée de Saint Cloud
54600 Villers les Nancy
Tél : 03 83 44 30 65
aeim@aeim54.fr

Association loi 1901- Reconnue d'utilité publique
Agréée jeunesse et éducation populaire

www.aeim54.fr



L'AEIM
est habilitée
à recevoir
DONS & LEGS
Soutenez-nous !



ASSOCIATION MEMBRE DE
 **Unapei**